ECOBIOM

Une approche socio-économique et environnementale de l'offre de biomasse ligno-cellulosique
Projet ANR-05-PNRB-BIOE-18

Volet 1
Analyse micro-économique et environnementale de l'offre en biomasse lignocellulosique agricole et forestière : un modèle générique régional d'offre à maille cantonale
(lien avec Volet 2 : « condition d'une mobilisation accrue de la ressource forestière)

Livrable n°8-2
Plantations de TCR de peupliers et d'eucalyptus pour la production de biomasse : Quelles perspectives de développement ? Quelle stratégie ?
(Phase 4.1.2 en lien avec Phase 9.2.)

Date : Janvier 2008

Coordination du projet : Elisabeth Le Net – FCBA

Responsable volet 1 : Laure Bamière – INRA UMR Economie Publique

Rédacteur :
ABS Conseil – Marc Valenzisi

Diffusion externe

AS Conseil

Plantations de TCR de peupliers et d'eucalyptus pour la production de biomasse : Quelles perspectives de développement ? Quelle stratégie ?

RAPPORT D'AUDIT PATRIMONIAL

Janvier 2008

SOMMAIRE

INTRODUCTION 5
A) Rappel du contexte 5
B) L'audit patrimonial 6
1. Une démarche de co-expertise 6
2. La grille d'entretien dans l'audit patrimonial 6
3. Quels résultats attendre d'un audit patrimonial? 7
C) Méthodologie et déroulement 8
1. Rappel des objectifs 8
2. Méthodologie : vue d'ensemble 8
3. Construction du panel d'enquête 9
4. Déroulement 10
PREMIERE PARTIE : IDENTIFICATION DE LA SITUATION, DES ACTEURS ET DES PROBLEMES 11
I. Le TCR dans la conduite de l'exploitation agricole : une production qui peine à trouver sa place 12
A) Rentabilité : l'intérêt comparatif du TCR très faible dans le contexte actuel 12
1. Une approche comparative en termes de marges brutes 12
2. Une comparaison établie dans le cadre du système PAC 12
3. …Valable dans des conditions agronomiques spécifiées… 13
4. … Et fortement influencée par le contexte de forte hausse des prix des denrées alimentaires 14
B) Une solution envisagée à des contraintes et problèmes particuliers 14
1. Les terrains excentrés ou difficiles à cultiver 14
2. Les jachères et bandes enherbées 15
3. Les zones de captage 15
4. L'agriculture périurbaine 16
5. Les terres libérées par certaines productions 16
C) L'engagement dans la durée, un frein pour de nombreux agriculteurs 17
1. Des durées qui dépassent le cadre de raisonnement habituel de l'agriculteur 17
2. Le problème de la réactivité dans un environnement changeant 17
3. Le contrat avec l'industriel, une notion problématique pour de nombreux agriculteurs 18
4. Le cas des fermiers et des agriculteurs en fin de parcours 18
5. Quelles portes de sortie ? La crainte d'un engagement irréversible 19
D) L'intégration dans la stratégie globale de l'exploitation : intérêt ou désintérêt selon les approches et les trajectoires des exploitants 19
1. Le TCR et les objectifs prioritaires de l'exploitant 20
2. Le TCR et la gestion de l'exploitation 20
3. Les conséquences agronomiques de l'intégration du TCR dans l'assolement 20
II. TCR, agriculteurs et filières : de nombreux éléments à prendre en compte 21
A) Quels place et rôle des agriculteurs dans la filière ? 21
B) Quelle dynamique collective au sein du monde agricole ? 21
C) Quelles conséquences pour les acteurs agricoles en place ? 22
III. Le TCR et la qualité de la relation agriculture / société : atouts et incertitudes 23
A) L'image et le rôle de l'agriculture au cœur des préoccupations 23

B) Le TCR, un a-priori plutôt favorable 23
C) Une volonté d'adaptation et d'ouverture perceptible chez les acteurs agricoles 24
1. L'effondrement des paradigmes agricoles 24
2. Produire de l'énergie, pourquoi pas ? 24
3. Cultiver des arbres, une idée qui paraît de moins en moins saugrenue 25
4. Ni enthousiasme ni rejet de la nouveauté : un « attentisme attentif » 26
DEUXIEME PARTIE : DIAGNOSTIC DE L'ACTION ENGAGEE 27
TROISIEME PARTIE : PROSPECTIVE 28
I. Un exercice de prospective : pourquoi et comment ? 29
II. Synthèse des scénarios 29
A) Les horizons spatio-temporels 29
B) Le scénario tendanciel 30
C) Le scénario négatif 30
D) Le scénario positif 31
III. Conclusion 31
A) Les enjeux 31
B) Les menaces 32
C) Les atouts 32
QUATRIEME PARTIE : PROPOSITIONS D'ACTIONS 33
I. Exigences qualité 34
II. Les propositions d'action des acteurs auditionnés 35
III. Conclusion 36
ANNEXE 1 : Liste des personnes auditionnées 37
ANNEXE 2 : Glossaire des sigles utilisés dans ce document 40

INTRODUCTION

A) Rappel du contexte

Le projet de recherche ECOBIOM, dédié à une approche socio-économique et environnementale de l'offre de biomasse cellulosique, s'inscrit dans le cadre du Programme National de Recherche Bioénergies. Il associe plusieurs partenaires, dont l'Afocel/FCBA[1], l'INRA[2], le GIE ARVALIS/ONIDOL, l'UCFF[3], l'ONF[4] et le CNRS[5].

Ce programme vise à mettre en place les outils nécessaires pour définir les conditions d'approvisionnement économiquement pérennes et adéquates de biomasse agricole et forestière aux besoins des process de production de bioénergies.

Il existe de nombreuses ressources lignocellulosiques telles que les coproduits de l'agriculture (pailles), les cultures annuelles (triticale), les cultures pérennes à récolte annuelle (miscanthus) ou pluri-annuelle (Taillis à Courte Rotation, ou TCR[6]) et le bois (dont les coproduits de la récolte de bois d'œuvre et d'industrie).

La compréhension fine et la modélisation des facteurs influant sur cette offre de biomasse constituent un volet important du programme de recherche.

En tant que producteurs ou détenteurs de la ressource, les agriculteurs et les forestiers apparaissent comme des acteurs décisifs des filières bioénergies. Il importe donc de mieux connaître les ressorts de leur engagement ou de leur non-engagement dans ce type de production. C'est dans cette optique que la réalisation de deux audits patrimoniaux a été confiée à AS Conseil, cabinet conseil spécialisé dans l'élaboration et l'accompagnement de projets complexes et multi-acteurs :

- ✓ **Etude des motivations et blocages à la mise en vente de bois des propriétaires forestiers**
- ✓ **Plantations de TCR de peupliers et d'eucalyptus pour la production de biomasse : Quelles perspectives de développement ? Quelle stratégie ?**

[1] L'institut technologique FCBA (Forêt Cellulose Bois Ameublement) résulte de la fusion, en juin 2007, de l'Afocel (Association forêt-cellulose) et du CTBA (Centre Technique du Bois et de l'Ameublement)
[2] Institut National de la Recherche Agronomique
[3] Union de la Coopération Forestière Française
[4] Office National des Forêts
[5] Centre National de la Recherche Scientifique
[6] Se reporter à la liste des sigles utilisés en fin de document.

B) L'audit patrimonial

1. Une démarche de co-expertise

L'audit patrimonial **est une procédure d'écoute active des différents acteurs** concernés par une même question. Il repose fondamentalement sur l'idée que les acteurs qui vivent directement un problème peuvent contribuer de manière décisive à comprendre ce qui est en jeu dans ce problème, et à le résoudre de façon efficace.

A la différence des méthodes d'enquêtes traditionnelles, l'audit patrimonial n'a pas pour but premier de recueillir des opinions ou de mesurer des attitudes, mais de **construire une réflexion stratégique**. Les personne auditionnées ne sont pas placées dans la posture passive de sujets dont on s'efforce d'extraire des informations et des opinions, mais dans la posture active d'experts du problème auquel ils sont confrontés.

La richesse et l'intérêt stratégique de cette démarche de co-expertise tient à la gamme des interlocuteurs retenus :

- Acteurs concernés ou impliqués par des dimensions différentes du problème;
- A différents niveaux d'action ou de responsabilité (du niveau local à un niveau plus global : régional, voire national)

2. La grille d'entretien dans l'audit patrimonial

Au-delà de sa situation personnelle, chaque personne auditionnée est invitée à livrer son analyse sur le problème (ici : la question de la production de taillis à courtes rotations de peupliers ou d'eucalyptus), au cours d'un entretien approfondi. Cette démarche de réflexion est guidée par l'auditeur patrimonial suivant une **grille d'analyse stratégique à 4 registres, dite grille IDPA :**

Identification de la situation, des acteurs et des problèmes,

Diagnostic de l'action engagée,

Prospective des problèmes et des réponses,

Propositions d'**A**ctions,

L'équipe d'audit patrimonial réalise les entretiens et leur intégration en suivant un cadre déontologique strict :

- Au début de chaque entretien, l'auditeur patrimonial fournit en toute transparence les éléments nécessaires pour situer le cadre de l'entretien, notamment : quel est le thème de l'audit patrimonial, qui en est le commanditaire, et quel est l'objectif poursuivi par l'étude.

- L'auditeur patrimonial garantit personnellement à chaque personne interviewée la confidentialité des propos tenus pendant l'entretien (ou plus exactement leur anonymat).
- Les propos tenus en entretien n'engagent ni la personne auditionnée ni le commanditaire de l'audit dans une obligation d'agir.
- L'équipe d'audit assume la responsabilité de l'intégration des entretiens.
- Le rapport d'audit patrimonial est géré sur le plan de la diffusion ou de la confidentialité par le seul commanditaire de l'audit.

3. Quels résultats attendre d'un audit patrimonial?

Les entretiens d'audit patrimonial donnent lieu à un travail d'analyse et d'intégration, lui-même structuré par la grille d'analyse stratégique dite IDPA (présentée plus haut).

Les principaux résultats de ce travail de confrontation/intégration sont :

✓ **Une description et une analyse du problème intégrant les points de vue des différents acteurs concernés**. Le rapport d'audit fait notamment ressortir :

➔ les points partagés par tous les acteurs rencontrés,

➔ ceux qui ne sont identifiés que par une minorité de personnes (voire une seule personne),

➔ et ceux qui font l'objet d'analyses contradictoires.

✓ **Le recueil d'éléments stratégiques essentiels pour conduire une action efficace :**

➔ Compréhension fine des ressorts de l'engagement des acteurs,

➔ Prise en compte des jeux relationnels au sein des systèmes d'acteurs.

✓ **Des pistes pour l'action** :

➔ Les conditions et moyens à réunir pour susciter l'implication des différents acteurs,

➔ Une mise en lumière de possibles « jeux à somme positive ».

C) Méthodologie et déroulement

1. Rappel des objectifs

L'audit patrimonial proposé par AS Conseil vise à préciser les conditions et moyens à réunir pour un développement significatif des taillis à courtes rotations (TCR), dans une optique de production de biomasse.

Les espaces agricoles étant identifiés comme les principaux espaces concernés par l'implantation de TCR, l'étude est principalement axée sur le monde agricole. Elle vise à comprendre les représentations, points de vue et attitudes des agriculteurs et de leurs principaux prescripteurs (coopératives, chambres d'agriculture…) par rapport aux taillis à courtes rotations.

2. Méthodologie : vue d'ensemble

Trois régions sont retenues pour cet audit patrimonial :

- Midi-Pyrénées,
- Poitou-Charentes,
- Champagne-Ardennes.

Au sein de chaque région, 13 personnes sont auditionnées suivant les principes méthodologiques et déontologiques de l'audit patrimonial. Ces 13 personnes – dont au moins 6 ou 7 agriculteurs – sont sélectionnées de façon à garantir le plus large éventail de points de vue et d'éléments de réflexion sur la thématique de l'implantation de TCR.

L'expertise de chaque personne auditionnée est sollicitée sur le thème suivant :
« Plantations de TCR de peupliers et d'eucalyptus pour la production de biomasse : Quelles perspectives de développement ? Quelle stratégie ? »

La grille d'entretien comprend 4 registres :

- Identification de la situation, des acteurs et des problèmes,
- Diagnostic de l'action engagée,
- Prospective,
- Propositions d'actions.

Dans les entretiens, le registre du « Diagnostic de l'action engagée » a souvent été escamoté. En effet, la grande majorité des acteurs auditionnés n'avait pas connaissance d'actions engagées pour le développement des Taillis à Courtes Rotations.

L'intégration de l'ensemble des résultats se fait suivant cette même grille.

3. Construction du panel d'enquête

Le choix des catégories d'interlocuteurs s'est fait en concertation avec le comité de pilotage de l'étude. L'identification des personnes à rencontrer dans chaque région s'est basée en premier lieu sur les contacts au sein du monde agricole fournis par ARVALIS.

Il est à souligner que, l'audit patrimonial étant une démarche qualitative, on ne vise pas une représentativité statistique de l'échantillon. C'est la diversité des points de vue et expertises recueillis qui est le meilleur garant de la fiabilité des résultats. Il est admis qu'avec ce type d'enquête, sur des sujets relativement simples, des résultats significatifs peuvent être obtenus à partir d'un échantillon d'une trentaine de personnes judicieusement choisies.

Les choix retenus par le comité de pilotage sont les suivants :

- Répartition du panel : 13 personnes par région d'enquête ;

- Au sein de chaque région :

  3 catégories d'interlocuteurs ont été ciblés :

  - Des agriculteurs auditionnés en tant que responsables professionnels (élus de syndicats agricoles, coopératives, chambre d'agriculture, etc.),
  - Des agriculteurs auditionnés en tant qu'exploitants potentiellement intéressés par l'implantation de TCR sur leur exploitation,
  - Des techniciens auditionnés en tant que prescripteurs auprès du monde agricole (coopérative, chambre, organismes de conseil privés…).

La conduite des entretiens supposait que les personnes auditionnées aient une connaissance minimale du thème des TCR. Nous avons donc sélectionné des agriculteurs et techniciens ayant au minimum déjà entendu parler des TCR (lectures, participation à des réunions d'information…).

La liste des personnes auditionnées figure en annexe.

Remarque sur le panel de l'audit patrimonial

Suivant les recommandations du comité de pilotage, le panel d'audit est centré sur le monde agricole : agriculteurs et prescripteurs. La dimension territoriale de l'implantation de TCR, notamment la question de leur acceptabilité sociale (aspects paysagers, environnementaux, culturels…) est donc abordée exclusivement à travers le discours de ces acteurs agricoles. Il s'agit là d'une limite importante de l'étude. La réalisation d'entretiens complémentaires

auprès d'acteurs des territoires (collectivités, associations environnementales, chasseurs, pêcheurs, etc.) permettrait d'approfondir ces questions.

4. Déroulement

Les entretiens se sont déroulés entre septembre et décembre 2007.

L'équipe d'audit était composée de :
- Thibaut Caillère, auditeur patrimonial junior (réalisation des entretiens en Champagne-Ardennes)
- Marc Valenzisi, auditeur patrimonial senior (réalisation des entretiens en Poitou-Charentes et Midi-Pyrénées)

La durée moyenne des entretiens réalisés est de 1h30.

PREMIERE PARTIE : IDENTIFICATION DE LA SITUATION, DES ACTEURS ET DES PROBLEMES

I. Le TCR dans la conduite de l'exploitation agricole : une production qui peine à trouver sa place

A) Rentabilité : l'intérêt comparatif du TCR très faible dans le contexte actuel

1. Une approche comparative en termes de marges brutes

Le premier questionnement des agriculteurs et des techniciens par rapport au Taillis à Courtes Rotations est d'ordre économique. La culture de Taillis à Courtes Rotations est d'abord évaluée à l'aune de sa rentabilité. Celle-ci n'est pas appréciée dans l'absolu, mais par comparaison avec les alternatives possibles.

La profession agricole utilise comme critère de comparaison entre cultures la marge brute à l'hectare.

MB/ha = Produits de l'activité/ha – Charges opérationnelles de l'activité/ha

Les produits de l'activité dépendent :

- Des quantités récoltées à l'hectare et de leur prix de vente,
- Des aides versées au titre de la PAC,
- D'autres sources de rémunération éventuelles (subvention, contrat…).

Les charges opérationnelles de l'activité comprennent :

- Les intrants (plants ou semences, produits phytosanitaires, etc.)
- La main d'œuvre occasionnelle.

La comparaison entre Taillis à Courtes Rotations et cultures annuelles suppose le calcul d'une marge brute moyenne annuelle, sur la base des produits et des charges afférents à l'ensemble d'un cycle de production.

2. Une comparaison établie dans le cadre du système PAC

Plusieurs bases de comparaison servent de références aux agriculteurs auditionnés :

- Les productions agricoles classiques, c'est-à-dire à usage alimentaire humain ou animal (blé, maïs, etc.). C'est en général la première référence de l'agriculteur.
- Les productions non-alimentaires, essentiellement énergétiques : colza ou tournesol pour la fabrication de diester, blé ou betterave pour l'éthanol, ou encore le miscanthus.

L'estimation de la marge dégagée par l'agriculteur implique de considérer avec attention la manière dont les cultures sont prises en compte dans la Politique

Agricole Commune. Agriculteurs et techniciens se livrent à de savants calculs. Pour faire simple, disons que le revenu provient principalement de 3 sources :

- La vente des produits ;
- Des aides PAC dites découplées (c'est à dire non liées à telle ou telle production[7]). Ces aides se décomposent elles-mêmes en DPU[8] « normaux » et en DPU jachères. Pour ces dernières, une aide spécifique est attribuée aux cultures énergétiques[9].
- Des aides PAC dont le montant varie selon les cultures (mais demeure indépendant des volumes produits).

Le système d'aides institué par la Politique Agricole Commune est d'une grande complexité. Il est de plus évolutif. Ainsi, le taux de jachères obligatoire a varié au fil des ans, la jachère est même récemment devenue facultative. A l'obligation de jachère s'est substituée l'obligation de consacrer 3 % de la surface de chaque exploitation à la mise en place de bandes enherbées, notamment en bordure de cours d'eau.

En termes de marge brute, les acteurs auditionnés s'accordent sur les points suivants :

- Les TCR ne sont pas compétitifs par rapport à des cultures classiques de type céréales.
- Concernant les jachères, l'intérêt du TCR est tributaire de deux facteurs : l'éligibilité au titre des cultures énergétiques ; et la possibilité de l'implanter en lieu et place de bandes enherbées.

3. …Valable dans des conditions agronomiques spécifiées…

La comparaison des marges brutes est toujours rapportée à des conditions pédoclimatiques particulières, qui déterminent les rendements. Aussi la plupart des acteurs agricoles raisonnent en termes de petites régions agricoles.

Sur les secteurs autorisant de bons rendements en grandes cultures, le TCR est d'emblée jugé sans intérêt. Dans les régions à rendements moyens ou médiocres, le TCR peut être présenté comme un candidat plus sérieux, mais la question se pose alors de savoir s'il permettra une meilleure valorisation des terrains. Ainsi, plusieurs agriculteurs s'interrogent sur l'intérêt des TCR de peuplier sur des sols pauvres et peu profonds (donc à faible réserve hydrique).

[7] Ces aides découplées correspondaient en 2007 à 75% du montant total des aides PAC.
[8] DPU : Droit à Paiement Unique, dans la terminologie de la PAC
[9] C'est l'ACE, Aide aux Cultures Energétiques. En 2007, son montant est d'environ 45€/ha. Elle est attribuable à une série de cultures dûment répertoriées.

4. … Et fortement influencée par le contexte de forte hausse des prix des denrées alimentaires

La réalisation de cet audit patrimonial (automne 2007) a coïncidé avec un épisode de forte hausse des prix des denrées alimentaires. Ce contexte a très fortement influencé les analyses des acteurs auditionnés. *« Vous seriez venu me voir il y a encore six mois, je ne vous aurais pas tenu le même discours. »* : telle a été l'entrée en matière de beaucoup d'agriculteurs.

Les agriculteurs avouent que l'évolution des cours les conduit à aborder l'économie de leur exploitation sous un jour différent. Leur intérêt pour la diversification des cultures et des débouchés s'est tempéré. « Il y a un an, j'étais prêt à étudier n'importe quoi, même à brûler du blé dans les chaudières. Cette année, avec des prix deux fois plus élevés, c'est différent… ». La plupart disent pourtant avoir conscience du caractère épisodique de la flambée actuelle des cours, ils n'en tablent pas moins sur une hausse durable du cours des matières premières agricoles.

Certaines terres mises en jachère dans le cadre de la PAC sont de nouveau cultivées. Dans une perspective de forte augmentation des prix, même certaines parcelles peu productives ou difficiles à cultiver retrouvent un intérêt aux yeux des agriculteurs.

B) Une solution envisagée à des contraintes et problèmes particuliers

Dans un contexte économique peu favorable aux Taillis à Courtes Rotations, leur implantation sur une exploitation n'est quasiment jamais envisagée à grande échelle. Elle est par contre envisagée, de façon marginale, en tant que solution à des contraintes et problèmes particuliers. Petit panorama des situations évoquées au cours des entretiens :

1. Les terrains excentrés ou difficiles à cultiver

La plupart des agriculteurs ont dans leur parcellaire un ou plusieurs terrains dont la culture est problématique :

- Parcelles éloignées du siège de l'exploitation : sur ces terrains, la recherche de productions nécessitant peu d'interventions peut conduire à examiner l'intérêt du TCR.
- Terrains difficiles à cultiver (vallée inondable, terrains pentus…) ou à faible productivité. Sur ces terrains, l'agriculteur est souvent à la recherche d'alternatives. L'intérêt du TCR est à étudier au cas par cas, en prenant en compte de nombreux paramètres : espèces disponibles selon les régions (peupliers, eucalyptus, ou autres), aspects agronomiques et possibilité de récolte notamment.

2. Les jachères et bandes enherbées

Les terrains mis en jachère dans le cadre de la PAC correspondent très souvent aux situations décrites plus haut (terrains excentrés, difficiles à travailler…). Comme on l'a vu, la hausse des prix agricoles, conjuguée à la disparition de la jachère obligatoire, laisse planer de grandes incertitudes sur l'affectation future de ces terres. La plupart des agriculteurs restent dans l'expectative sur ce point, et, pour l'instant, ne souhaitent pas immobiliser leurs terres en jachère avec une formule de type TCR.

Par contre, l'obligation d'implanter des bandes enherbées (10 m le long des cours d'eau, et au moins 3 % de la surface agricole) est perçue par beaucoup d'agriculteurs comme une donnée beaucoup plus stable de leur environnement. L'idée d'implanter des TCR dans ces bandes enherbées paraît judicieuse. Plusieurs éléments vont dans ce sens :

- De l'avis des agriculteurs, ce sont souvent les meilleures terres qui sont situées en bordure de cours d'eau. On peut donc s'attendre à de bonnes productivités sur ces terrains.

Ces bandes sont soumises à une obligation de « bonnes pratiques environnementales », en particulier l'absence de traitements phytosanitaires. Les Taillis à Courtes Rotations sont *a priori* de bons candidats (même si l'itinéraire technique prévoit quelques traitements en année 1 et 2).

- De plus, les taillis peuvent jouer un rôle de filtre intéressant.

Plusieurs questions restent toutefois en suspens : autorisation de la PAC, mais aussi question de la taille critique des parcelles du point de vue de la récolte.

3. Les zones de captage

A l'intérieur des périmètres de protection des captages d'eau potable, les activités, notamment agricoles, peuvent être soumises à des réglementations particulières, telles que l'interdiction de fertilisation ou de traitement phytosanitaire[10]. Ces mesures peuvent être incompatibles avec certaines cultures, comme le maïs. Là encore, l'implantation de taillis à courtes rotations, moins consommateurs en intrants que des cultures plus traditionnelles, apparaît comme une alternative intéressante. La décision appartient en définitive à l'agriculteur, mais la recherche de solutions possibles est souvent abordée de manière collective[11].

[10] Il convient en fait de distinguer : le périmètre de protection immédiat, qui est clôturé ; le périmètre de protection rapproché (20 à 50 ha), sur lequel les activités peuvent être interdites ou réglementées ; et le périmètre de protection éloigné (facultatif), à l'intérieur duquel peuvent être mises en place des actions complémentaires de protection.

[11] Les Chambres d'Agriculture sont des interlocuteurs privilégiés sur ces questions.

4. L'agriculture périurbaine

Les agriculteurs possédant des terrains en zone périurbaine[12] témoignent de la difficulté à accomplir leur travail dans un environnement résolument hostile :

Nuisances multiples (« On retrouve de tout dans les parcelles, des canettes, des seringues… »),

Problème de circulation des engins agricoles (« J'ai dû acheter un semoir qui se replie pour ne pas gêner sur la route »)

Plaintes d'un voisinage ne supportant ni la boue sur les routes, ni les odeurs, ni le bruit, ni la poussière, et prompt à s'emporter contre les agriculteurs (*« Quand je moissonne, les gens sont furibards à cause de la poussière dans leur piscine ! », « Pour le désherbage je dois faire très attention aux jardins environnants. », « Si je passe le tracteur un dimanche matin, c'est le tollé général ! »*)

Pour certains agriculteurs exploitant en zone périurbaine, la situation n'est plus tenable. Beaucoup sont en recherche de solutions. La plus extrême consiste à vendre purement et simplement, surtout si les terrains sont constructibles. Mais lorsque cette voie n'est pas possible, ou pas souhaitée, reste à privilégier les cultures et les pratiques les plus compatibles avec cet environnement si particulier. Dans cette optique, les Taillis à Courtes Rotations font l'objet d'appréciations plutôt favorables :

- Par rapport aux cultures annuelles, ils nécessitent globalement peu d'intrants, et un nombre limité d'interventions.
- De plus, la culture urbaine des résidents de ces zones est censée être plutôt mieux disposée envers des arbres qu'envers des cultures agricoles[13]. Un agriculteur évoque d'autres atout du TCR en milieu périurbain : son intérêt paysager, ainsi que l'intéressante proximité de zones de consommation d'énergie.

5. Les terres libérées par certaines productions

Certaines productions confrontées à des difficultés (surproductions, problèmes économiques, problèmes sanitaires…) tendent à libérer progressivement des surfaces. La question se pose alors des modes de valorisation alternatifs. Pour prendre l'exemple de Champagne-Ardennes, deux productions sont évoquées par les agriculteurs et techniciens :

- La betterave, avec une incitation à réduire les surfaces de production à l'échelle européenne. Sur les exploitations concernées, la betterave tend à

[12] Dans notre échantillon en Midi-Pyrénées, plusieurs agriculteurs cultivent des terrains dans la première couronne de l'agglomération toulousaine.

[13] Un des agriculteurs auditionnés émet un bémol à ce sujet. Pour lui, les cultures agricoles présentent l'avantage de laisser une vue dégagée, donc de permettre un meilleur contrôle de la fréquentation des parcelles. Rien à voir avec du taillis, qui se prête à recevoir toutes sortes de « visites » à l'insu de l'agriculteur !

être remplacée par des céréales, mais un des agriculteurs auditionnés prévoit, à échéance de 5 à 10 ans, l'apparition de problèmes liés aux assolements pratiqués (céréales – colza). D'où l'intérêt éventuel de l'implantation de TCR comme coupure d'assolement.

- L'élevage, en voie de régression du fait des difficultés économiques rencontrées par ce secteur. Cette évolution pose la question du devenir de certaines prairies, et de la possible valorisation des terrains par des boisements ou des TCR.

C) L'engagement dans la durée, un frein pour de nombreux agriculteurs

1. Des durées qui dépassent le cadre de raisonnement habituel de l'agriculteur

Le Taillis à Courtes Rotations implique un raisonnement à des échelles de temps qui déconcertent la plupart des agriculteurs. Il convient en fait de distinguer deux dimensions :

- La durée du cycle complet de production (15 à 18 ans minimum pour le TCR)
- La périodicité des ventes de produits (7 à 8 ans pour le TCR – mais seulement 2 ou 3 ans pour les TTCR).

Les ventes de produits – et donc les rentrées d'argent – sont plus espacées que pour la plupart des productions agricoles (végétales ou animales). Mais ce n'est pas cet aspect qui retient d'abord l'attention des agriculteurs : ce point relève de la gestion financière de l'exploitation, c'est une question technique, pas une question culturelle. Par contre, la durée du cycle complet de production pose question aux agriculteurs auditionnés.

Deux notions sont fondamentales pour les agriculteurs :

- L'assolement, qui correspond à la division des terres de l'exploitation en parties distinctes, consacrées chacune à une culture donnée pendant une saison culturale ;
- La rotation culturale, c'est-à-dire la succession des cultures sur une même parcelle au fil du temps.

Avec les assolements habituels, les rotations n'excèdent généralement pas deux ou trois ans. Le TCR, avec des durées plus proches de la décennie, ne cadre pas avec ce schéma. C'est un objet atypique, difficile à penser dans la culture du monde agricole.

2. Le problème de la réactivité dans un environnement changeant

Les agriculteurs travaillent dans un environnement qui leur paraît de plus en plus soumis à des variations aussi brutales qu'imprévisibles :

- Evolution de la réglementation, notamment européenne. Le monde agricole a vécu à de multiples reprises des changements de « règles du jeu » (mode de calcul des primes, question des jachères, prise en compte de l'environnement, etc.), et s'attend à en connaître de nouveaux.

Evolution des marchés, au niveau mondial. Les dernières années ont montré que les cours des matières premières agricoles étaient de plus en plus sujets à des variations de forte amplitude, épousant les soubresauts de la conjoncture mondiale. *(« Ce que fait mon collègue ukrainien ou australien a un impact direct sur le prix auquel je vends mon blé ! »)*

La majorité des agriculteurs auditionnés considère qu'il est vital d'avoir un maximum de réactivité pour s'adapter à cet univers incertain. L'immobilisation de terres pour une longue durée est le plus souvent perçue comme un élément négatif, un frein à la réactivité. De l'avis général, de telles considérations sont susceptibles de détourner des TCR des agriculteurs qui, autrement, pourraient y trouver quelque attrait.

3. Le contrat avec l'industriel, une notion problématique pour de nombreux agriculteurs

Un point, plus particulièrement, suscite méfiance ou perplexité chez les agriculteurs auditionnés : il s'agit de la relation qui lie, dans la durée, le producteur de biomasse à un industriel utilisateur. Cette relation suppose un contrat, mais quid du calcul de la rémunération ?

Si le prix d'achat est fixé à l'avance, comment être sûr qu'il sera toujours avantageux au moment de la récolte ? Sur cette question, plusieurs responsables agricoles rappellent les déconvenues essuyées par les agriculteurs liés par contrat à leur coopérative, lors de la récente flambée des cours. On cite des cas d'agriculteurs ayant dénoncé leurs contrats, se jugeant floués. L'engagement contractuel sur un niveau de prix, notion jadis parée de toutes les vertus, devenait soudain intolérable pour de nombreux producteurs.

Par ailleurs, avec les pas de temps impliqués par le TCR (7 ou 8 ans minimum), quelques agriculteurs estiment qu'il est difficile de s'engager sur un niveau de prix alors qu'ils n'ont aucune maîtrise de l'évolution de leurs charges.

Reste l'hypothèse d'un prix d'achat indexé sur l'évolution de certains cours, comme le cours des énergies. Ou encore (solution imaginée par un agriculteur), un engagement portant sur la marge plutôt que sur le prix.

En résumé, la notion de contrat entre le producteur et l'utilisateur de biomasse paraît nécessaire mais problématique pour de nombreux agriculteurs. La plupart ont du mal à imaginer des solutions susceptibles d'agréer les deux parties.

4. Le cas des fermiers et des agriculteurs en fin de parcours

Deux situations ont été évoquées de façon récurrente :

- Celle des exploitants non propriétaires. L'implantation de TCR paraît de toute façon soumise à l'accord préalable du propriétaire des terres – accord que la plupart des personnes auditionnées jugent très hypothétique, et de toute façon conditionné au statut juridique des terres en TCR[14].
- Celle des agriculteurs en fin de parcours professionnel. Dans la perspective d'une transmission de l'exploitation, les agriculteurs posent la question de l'estimation de la valeur des plantations de TCR. L'absence de modalité reconnue d'estimation de ces parcelles constituerait un frein à leur implantation.

5. Quelles portes de sortie ? La crainte d'un engagement irréversible

La plantation de TCR engage-t-elle le devenir d'une parcelle au-delà d'un cycle complet de production ? D'un point de vue théorique, non :

- L'itinéraire technique prévu est basé sur un nombre limité de rotations ;
- L'engagement vis-à-vis de l'industriel est à durée déterminée ;
- Le statut des terres reste inchangé, les terrains implantés en TCR conservent un statut agricole.

Du point de vue de certains agriculteurs, cette réversibilité théorique pourrait bien être un leurre :

- De nombreux agriculteurs s'interrogent sur les conditions et le coût de remise en culture à la suite d'un TCR. Ces aspects ne seront-ils pas rédhibitoires ?

D'autres estiment que la question de la réversibilité doit être posée à un niveau dépassant l'exploitation agricole. En effet, remarquent-ils, lorsqu'une unité industrielle s'implante sur un territoire, son approvisionnement dans la durée devient une nécessité forte. *« Derrière, il faut que ça suive ! »*

- Enfin, une personne s'inquiète des effets possibles de la pression sociétale : à supposer que les taillis à courtes rotations deviennent partie intégrante des paysages, ne risque-t-on pas à terme de voir émerger une opposition à la remise en culture agricole de ces terrains ?

D) L'intégration dans la stratégie globale de l'exploitation : intérêt ou désintérêt selon les approches et les trajectoires des exploitants

L'approche économique du TCR ne se réduit pas à une évaluation de sa rentabilité. Plusieurs agriculteurs et techniciens insistent sur l'importance de l'inscrire dans une réflexion plus globale, à l'échelle de l'exploitation.

[14] Les parcelles implantées en TCR gardent leur statut de terres agricoles, mais la chose n'allait pas de soi pour la plupart des agriculteurs auditionnés.

1. Le TCR et les objectifs prioritaires de l'exploitant

Le TCR est appréhendé globalement comme une production rapportant peu, mais plutôt économe en intrants et en temps de travail. Intuitivement, plusieurs agriculteurs auditionnés estiment que ces caractéristiques intéresseront surtout des exploitants d'un certain âge.
« Un jeune ne va pas s'embarquer là-dedans. »
« Un jeune a des besoins financiers, il doit faire vivre sa famille… Il veut produire beaucoup, et il est poussé dans ce sens par tout un tas d'organismes… »

Le TCR serait surtout susceptible de convenir à des exploitants poursuivant un objectif de réduction du temps de travail, pour des motifs divers (pluriactivité, recherche d'une qualité de vie, fatigue, solution à l'agrandissement de l'exploitation…).

2. Le TCR et la gestion de l'exploitation

La culture de TCR nécessite une réflexion sur la gestion globale de l'exploitation :

Gestion économique et financière. Les agriculteurs se montrent attentifs à plusieurs éléments : le montant de l'investissement de départ (à l'implantation) ; la durée du retour sur investissement (celle-ci n'est généralement pas perçue comme un problème : « Les agriculteurs sont des gens patients. » « Ils ont l'habitude d'investissements lourds et de durées d'amortissement longues… ») ; enfin, le niveau de charges, jugé faible comparativement aux autres productions agricoles.

Gestion du temps. Le faible besoin d'entretien des parcelles en TCR est jugé intéressant. Autre aspect évoqué : la possible implication d'agriculteurs dans la production de plaquettes. Cette activité offre une perspective intéressante aux agriculteurs, dans la mesure où elle peut être réalisée dans la période hivernale.

Gestion du matériel. La dimension collective de l'achat et de l'utilisation du matériel de récolte est traitée plus loin. Une autre question a été soulevée par quelques agriculteurs : le matériel agricole est dimensionné à la surface de l'exploitation. Si l'on consacre une part significative de la SAU aux TCR, le matériel sera en sous-utilisation.

3. Les conséquences agronomiques de l'intégration du TCR dans l'assolement

Comme on l'a vu, la réflexion des agriculteurs butte souvent sur les durées impliquées par la culture de TCR. Cela n'empêche pas certains d'entre eux de s'interroger sur les avantages et inconvénients de l'intégration de ce type de culture dans leur assolement. Plusieurs points ont été abordés :

- Le bilan en termes de matières minérales et organiques ; quelles sont les conséquences à long terme de l'exportation de biomasse hors de la parcelle ? Plusieurs agriculteurs font part de leurs craintes à ce sujet.

- Les conséquences sur la structure des sols et sur la gestion des adventices.

II. TCR, agriculteurs et filières : de nombreux éléments à prendre en compte

La culture de TCR pour la production de biomasse comporte une dimension nécessairement collective, à laquelle les agriculteurs auditionnés attachent une grande importance. En l'absence de filière existante, les analyses des acteurs prennent surtout la forme d'interrogations et d'hypothèses.

A) Quels place et rôle des agriculteurs dans la filière ?

Si l'intérêt des agriculteurs pour la culture de TCR implique d'abord une approche technico-économique à l'échelle de l'exploitation, il renvoie également à un enjeu collectif : le positionnement des agriculteurs au sein de la filière.

Pour beaucoup, l'alternative se pose de la façon suivante :

Soit le monde agricole prend en main la production, le stockage et la commercialisation de produits finis (plaquettes ou autres).

Soit les agriculteurs sont relégués au rang de simples producteurs de matière première. Leur récolte est vendue bord de route ou sur pied à l'utilisateur. Une bonne part de la valeur ajoutée échappe alors aux producteurs.

B) Quelle dynamique collective au sein du monde agricole ?

La production, la récolte, et éventuellement la commercialisation, font appel à la capacité d'organisation collective des agriculteurs :

Constitution d'une ressource suffisante pour l'approvisionnement d'un utilisateur de biomasse. Les acteurs auditionnés raisonnent essentiellement dans l'hypothèse de projets locaux d'utilisation de biomasse, avec un rayon d'approvisionnement nécessairement restreint. Un tel projet ne peut être mis en œuvre que sur la base d'un engagement collectif des producteurs locaux (qu'ils soient agricoles ou forestiers).

Implantation groupée de parcelles en TCR. Pour la plupart des agriculteurs, il est clair que l'implantation de TCR ne saurait concerner qu'un faible pourcentage de la surface d'une exploitation. Se pose dès lors la question de la constitution d'îlots de taille suffisante pour la récolte. Un exploitant s'interroge par exemple sur la possibilité d'implanter de longues bandes de TCR le long de cours d'eau, courant sur plusieurs exploitations contiguës, en lieu et place des bandes enherbées obligatoires.

Achat de matériel en commun, pour la récolte et la production de plaquettes. Plusieurs agriculteurs évoquent l'hypothèse d'un achat de matériel par le biais de CUMA (Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole).

Cette dimension collective suscite des réactions ambivalentes au sein du monde agricole. Pour certains, elle constitue une opportunité. Ainsi, des groupements de développement

agricole[15], en quête de projets collectifs porteurs de sens et créateurs de liens entre les agriculteurs d'un territoire, se montrent intéressés par la production de biomasse. Mais d'autres acteurs agricoles voient plutôt dans cet aspect collectif un frein à l'action.

C) Quelles conséquences pour les acteurs agricoles en place ?

L'apparition de nouvelles filières comporte des risques de déstabilisation des équilibres au sein des filières en place. Ce point a été soulevé par plusieurs responsables agricoles qui craignent un manque à gagner pour les coopératives agricoles, ou encore pour les entrepreneurs de travaux agricoles[16], dans le cas d'un développement significatif des surfaces en TCR. Sauf, bien sûr, si les organismes en question sont eux-mêmes partie prenante dans la production, la récolte et/ou la commercialisation de la biomasse.

[15] Notamment les GDA (Groupements de Développement Agricole)

[16] Nous avons rencontré cette situation en Haute-Garonne, où de nombreux exploitants pluri-actifs font faire le travail à façon par des entrepreneurs de travaux agricoles. Plusieurs entrepreneurs ont développé ce type d'activité.

III. Le TCR et la qualité de la relation agriculture / société : atouts et incertitudes

A) L'image et le rôle de l'agriculture au cœur des préoccupations

Si les aspects techniques et économiques du TCR ont suscité de multiples développements, d'autres thématiques se sont invitées au cours des entretiens. Ainsi, le thème de l'image et du rôle de l'agriculture a plus d'une fois surgi au détour de la conversation, notamment dans l'interview des agriculteurs eux-mêmes.

Il s'agit là d'un sujet sensible pour la majorité d'entre eux. Relations parfois tendues avec leur environnement local, image écornée par les médias qui semblent se complaire à présenter l'agriculteur comme un pollueur et un destructeur de l'environnement, perte d'influence au sein du monde rural… tous ces éléments conduisent les agriculteurs à l'idée qu'il est urgent de revaloriser leur image et leur rôle dans la société.

Dans ce contexte, beaucoup s'interrogent sur l'incidence qu'aurait l'implantation de taillis à courtes rotations sur les terres agricoles.

B) Le TCR, un a-priori plutôt favorable

De prime abord, les Taillis à Courtes Rotations paraissent bien qualifiés pour aider les agriculteurs dans cette nécessaire entreprise de revalorisation de leur image et de leur rôle. Divers aspects positifs des TCR méritent selon eux d'être mis en avant, et notamment :

Le caractère renouvelable et local des bioénergies, la contribution à l'autonomie énergétique de la France, (« C'est vrai que quand on sort avec nos pulvérisateurs, les gens ne nous voient pas d'un très bon œil… Alors si on peut alimenter la chaudière des écoles… »)

Le stockage de carbone,

La participation à un projet local de territoire,

L'intérêt des taillis pour la faune sauvage, la biodiversité et les paysages,

Le faible niveau d'intrants par rapport aux cultures agricoles,

Le rôle phytoépurateur pour les TTCR.

Ce ne sont là, naturellement, que les suppositions des acteurs agricoles auditionnés. Il serait intéressant de vérifier si d'autres catégories d'acteurs partagent cette analyse au sujet des contributions positives du TCR.

C) Une volonté d'adaptation et d'ouverture perceptible chez les acteurs agricoles

1. L'effondrement des paradigmes[17] agricoles

Il semble révolu, le temps où le monde agricole fonctionnait sur la base de mots d'ordre simples et de discours tranchés. C'est du moins le constat fait par l'un des techniciens agricoles rencontrés, témoin de trente années d'évolution des discours et des pratiques. *« Par exemple, dans les années 80, il y avait un seul mot d'ordre : produire ! Et puis, dans les années 90, l'accent a été mis sur la prise en compte de l'environnement. Aujourd'hui c'est plus confus… »*. Les agriculteurs auditionnés témoignent de ce climat d'incertitude et de remise en question. Leurs analyses sont souvent tout en nuances : rien n'est tout noir ni tout blanc, toute chose mérite d'être étudiée de près, avec le moins possible d'a-priori.

Au cours d'un précédent travail sur l'acceptabilité des TCR d'eucalyptus[18] dans le Sud-Ouest, nous avions entendu des discours de rejet assez radical, au nom d'une certaine idée du métier d'agriculteur (cultiver la terre, nourrir les hommes, etc.). Aujourd'hui l'identité de l'agriculteur semble plus floue. Au final, conclut l'un d'eux, *« les agriculteurs se sont toujours adaptés aux demandes de la société. Si la société veut quelque chose, on le fera. »*

S'adapter. Etre réactif. Tels semblent décidément être les maîtres mots chez les agriculteurs rencontrés.

Cette volonté d'ouverture et d'adaptation est particulièrement sensible à propos de deux thématiques importantes pour le TCR :

La thématique de la production agricole non-alimentaire, et particulièrement énergétique,

La thématique de la production d'arbres.

2. Produire de l'énergie, pourquoi pas ?

Les cultures énergétiques se sont durablement implantées dans le paysage agricole français. La critique des productions non-alimentaires semble avoir perdu de sa vigueur : les arguments sont toujours là (identité paysanne, augmentation de la population mondiale, etc.) mais ils ne font plus le poids face à l'importance prise par le débouché énergétique : les interlocuteurs les évoquent rapidement, pour mieux les évacuer.

Plusieurs agriculteurs tentent d'établir un lien, une solution de continuité entre la production alimentaire et la production d'énergie : *« L'énergie, comme la nourriture, c'est un bien vital pour la société. »*. Sous cet angle, l'agriculteur reste dans son rôle. Il ne nourrit plus, mais, dans un sens, il « alimente » toujours la société.

Par ailleurs, les agriculteurs s'intéressent de plus en plus à la question énergétique dans le cadre de leur activité professionnelle. L'énergie (carburant et électricité) constitue un poste de charges important pour les exploitations agricoles – un poste dont le poids s'alourdit au fil

[17] Un paradigme correspond à un ensemble de connaissances, de références, de normes et de valeurs partagées par une communauté à une époque donnée, et conditionnant sa vision du monde et son action.

[18] Perspectives de développement des TCR d'eucalyptus dans le Sud-Ouest, rapport d'audit patrimonial. Marc Valenzisi, Florence Ach ; Afocel, 1997

des années. L'idée de subvenir eux-mêmes, en tout ou partie, à leurs propres besoins énergétiques, est assez séduisante pour beaucoup d'agriculteurs. Certains réfléchissent à l'installation de chaudières à bois, à la production d'huile pour leurs tracteurs, etc. Dans certains départements, les Chambres d'agriculture proposent la réalisation de diagnostics énergétiques des exploitations.

3. Cultiver des arbres, une idée qui paraît de moins en moins saugrenue

En Poitou-Charentes notamment, agriculteurs et techniciens établissent un lien entre la problématique des Taillis à Courtes Rotations et celles des arbres et des haies dans l'espace agricole. Longtemps décriés, perçus comme des obstacles à la mécanisation et au progrès agricole – et dès lors éliminés sans merci, arbres et haies bénéficieraient depuis quelques années d'un timide retour en grâce. Un technicien de chambre d'agriculture s'étonne même que des agriculteurs se soient portés volontaires pour expérimenter un programme d'étude sur l'agroforesterie[19].

Ce changement de point de vue peut être mis en relation avec certaines remarques formulées par les agriculteurs :

Dans les campagnes, le bois est resté plus longtemps que dans les villes le moyen de chauffage dominant. Moins pratique que le fioul ou le gaz naturel, plus salissant, nécessitant du temps et des efforts, il est encore souvent associé à un passé archaïque, heureusement révolu. Il y a encore quelques années, les élus ruraux, pas plus que les agriculteurs, ne se montraient réceptifs à la mode naissante du bois énergie. L'apparition récente de chaudières à bois automatisées et performantes a revalorisé l'image du bois comme moyen de chauffage.

L'arbre semble être devenu une valeur sûre sur le plan environnemental. Les discours ambiants le parent de nombreuses vertus écologiques. Las d'être sempiternellement mis en position d'accusés sur les questions d'environnement, certains agriculteurs portent un intérêt nouveau à cet objet qui paraît écologiquement inattaquable.

[19] L'agroforesterie est une « activité associant sur les mêmes parcelles une vocation mixte de productions agricoles annuelles (culture, pâture) et de production différée à long terme par les arbres (produits, services). ». Elle est fondée sur l'idée qu'il est possible de tirer parti des complémentarités des arbres et des cultures pour mieux valoriser les ressources du milieu. (voir : www.agroforesterie.fr)

4. Ni enthousiasme ni rejet de la nouveauté : un « attentisme attentif »

Cette volonté d'ouverture et de réactivité se tempère souvent d'un attentisme un brin désabusé. Plusieurs agriculteurs font allusion à des expériences peu concluantes en matière de diversification agricole. Trop souvent, des projets présentés au départ comme la panacée, se soldent par des échecs ou des demi-réussites : problèmes techniques[20], débouchés absents, etc. Les débats actuels sur les agrocarburants[21] comme le diester (qui semblait au départ bénéficier d'un consensus largement favorable et se trouve maintenant critiqué de toutes parts) renforcent les agriculteurs dans l'idée qu'il ne faut pas s'enthousiasmer trop vite.

Sur les Taillis à Courtes Rotations, les agriculteurs assurent qu'ils ne s'engageront pas dans un projet dont l'acceptabilité sociale reste hypothétique, et n'offrant pas suffisamment de garanties sur le plan des techniques, des débouchés, des prix et des engagements mutuels des différents partenaires.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, dans les circonstances actuelles, nombre d'entre eux ont du mal à manifester de l'intérêt pour les TCR. *« Je ne sens pas la demande, pour l'instant… »*. Beaucoup attendent de voir comment va évoluer la demande de la société et celle des industriels sur ces sujets. Raisonner hors contexte, en l'absence de filière, n'a guère de sens à leurs yeux. La posture qui prévaut chez les agriculteurs est donc celle d'un *« attentisme attentif »*, pour reprendre la formule de l'un des interviewés.

[20] Par exemple, en Midi-Pyrénées, plusieurs agriculteurs ont évoqué un projet avorté de production de chanvre. Les récoltes devaient être effectuées à une période où certains agriculteurs ne pouvaient entrer dans leurs champs.

[21] Le terme « agrocarburant » a été proposé récemment en remplacement de « biocarburant », en raison de l'ambiguïté sémantique attachée au préfixe « bio ».

DEUXIEME PARTIE : DIAGNOSTIC DE L'ACTION ENGAGEE

Dans un audit patrimonial, le « Diagnostic de l'action engagée » est le deuxième registre de l'effort de réflexion et d'analyse demandé aux personnes rencontrées. Nous le mentionnons ici pour mémoire. Dans les entretiens, ce registre a le plus souvent été escamoté. En effet, la grande majorité des acteurs auditionnés n'avait pas connaissance d'actions engagées pour le développement des Taillis à Courtes Rotations.

Un seul point a été abordé, et il ne concerne que la région Midi-Pyrénées. Il s'agit des programmes de développement des TCR d'eucalyptus, destinés à fournir en bois de trituration les industriels papetiers (en particulier l'usine de St Gaudens, appartenant au groupe Tembec).

TROISIEME PARTIE : PROSPECTIVE

I. Un exercice de prospective : pourquoi et comment ?

Toutes les personnes auditionnées ont été invitées à faire part de leur vision prospective en matière de développement des Taillis à Courtes Rotations. Après avoir précisé les horizons de temps et d'espace qui lui paraissaient pertinents pour aborder les évolutions à venir, chacun a été amené à formuler trois scénarios :

Un scénario tendanciel (ou scénario au fil de l'eau) : il est basé sur la poursuite des tendances actuelles, en l'absence de correctifs.

Un scénario négatif (scénario noir) : il met en scène et accentue les évolutions que la personne auditionnée jugerait négatives, en restant dans un cadre réaliste (pas de « science-fiction »). La qualification du scénario engage bien sûr la personne auditionnée : le scénario négatif imaginé par un acteur peut très bien être le scénario positif d'un autre acteur.

Un scénario positif : contrepoint du précédent, il représente les évolutions jugées souhaitables, en restant là encore dans un cadre réaliste (pas d'utopie).

Cet exercice de prospective n'a évidemment pas pour objet de prédire l'avenir : sa fonction est de mettre en lumière les tendances perceptibles dans la situation actuelle, et de repérer les points auxquels nous devons être attentifs lorsque nous envisageons l'avenir. La prospective permet de **dégager des éléments stratégiques** :

Les enjeux,

Les menaces,

Les atouts.

II. Synthèse des scénarios

A) Les horizons spatio-temporels

Les réflexions prospectives des acteurs agricoles à propos du TCR prennent presque toujours pour cadre la petite région agricole, c'est-à-dire une région homogène sur le plan :
Des conditions agropédoclimatiques,
Des grandes orientations agricoles.
Si la petite région est la référence privilégiée pour réfléchir aux perspectives de développement du TCR, il n'en demeure pas moins que pour la plupart des agriculteurs, les grandes évolutions agricoles paraissent de plus en plus déterminées à l'échelle européenne ou mondiale.

La prospective se déploie dans un futur balisé par quelques grandes échéances, que tous les acteurs agricoles ont à l'esprit : 2013 (fin de l'actuelle Politique Agricole Commune), 2008 (bilan à mi-parcours de la Politique Agricole Commune).

Enfin, il faut noter que les évolutions liées au TCR sont généralement rapportées à deux types de durée :

Le temps de la décision, celui du changement possible d'attitude face aux TCR : c'est un temps présenté généralement comme extrêmement court. Les agriculteurs ont le sentiment que les choses peuvent changer très rapidement, en l'espace de deux ou trois ans. Telle production jugée sans intérêt dans un contexte donné peut très bien susciter un engouement l'année suivante.

Le temps de l'action, celui de la mise en place de filières agricoles autour du TCR : c'est un temps que les acteurs auditionnés imaginent plus long (sans forcément le spécifier). Il correspond à la durée nécessaire pour l'acquisition de références techniques et économiques, la structuration des acteurs agricoles, l'entrée en production des TCR implantés…

B) Le scénario tendanciel

Les scénarios tendanciels imaginés par les agriculteurs et techniciens auditionnés sont extrêmement homogènes. Ils tiennent en quelques points :

Tant que les prix des denrées alimentaires restent attractifs, rien ne bouge par rapport aux TCR. Pas de vrai démarrage : aucun acteur agricole ne veut prendre de risques.

Des incertitudes sur les prix des matières premières agricoles, conjuguées à une hausse du prix des énergies, peuvent conduire à un intérêt du monde agricole pour le TCR. D'autres facteurs peuvent jouer : par exemple, des restrictions concernant l'usage des produits phytosanitaires. Enfin, la rentabilité de la production de biomasse bénéficie de progrès techniques en matière de production de biomasse (modes de culture et de récolte) mais aussi en matière de procédés de valorisation énergétique (chaudières plus performantes, à meilleur rendement).

Quoi qu'il en soit, le développement du TCR sur les terres agricoles ne saurait être que modeste, étant soumis à une triple restriction :

En terme de petites régions agricoles (certaines régions, notamment les plus compétitives, sont a priori exclues),

En terme de typologie d'agriculteurs (pas les jeunes, pas ceux qui veulent transmettre leur exploitation, etc.),

En terme de % de surface susceptible d'être consacrée à ce type de production par un agriculteur (les acteurs auditionnés estiment en général cette proportion entre 2 et 8 %).

C) Le scénario négatif

Le scénario négatif (du point de vue des agriculteurs) est en général celui d'un développement du TCR accompagné de diverses déconvenues :
« Les rendements ne correspondent pas à ce qui était annoncé… ».
« L'entretien des plantations est mal fait. Les engagements réciproques de l'agriculteur et de l'industriel ne sont pas assez explicités.»
« Les agriculteurs se lancent et il n'y a pas de débouché au bout. ».

Il s'ensuit une contre-publicité pour les Taillis à Courtes Rotations, dont l'image se dégrade très rapidement.

D) Le scénario positif

Pour quelques agriculteurs auditionnés, il n'y a pas de scénario positif envisageable sur la question des TCR.

Pour les autres, le scénario positif consiste en général en la mise en place de filières courtes, autour de projets locaux. Les éléments recueillis sont assez disparates ; nous présentons ici un petit scénario assemblant les éléments de prospective recueillis dans les différents entretiens.

La production de biomasse bénéficie d'un intérêt local soutenu. Des projets de petites chaudières collectives voient le jour : écoles, mairies, maisons de retraite, lotissements... Parallèlement, des collectivités s'intéressent au potentiel de phytoépuration des TTCR. Des dynamiques se créent également autour des périmètres de protection des captages.

L'intérêt d'implanter des TCR fait l'objet de débat sur les territoires, et ce débat permet aux agriculteurs, aux chasseurs, aux associations de protection de l'environnement et aux élus locaux d'échanger leurs points de vue : on discute des avantages et inconvénients que présente le TCR en fonction des situations et des enjeux locaux. Au final, le consensus se fait sur certains secteurs. Une organisation d'ensemble se dessine. Collectivités et agriculteurs examinent ensemble la faisabilité d'un approvisionnement local. Les agriculteurs se structurent pour la production et la commercialisation, via les CUMA et les coopératives. Des contrats d'approvisionnement sont conclus. Localement, des contrats complémentaires – avec les chasseurs, avec l'Agence de l'Eau, etc. – permettent aux agriculteurs de tirer un meilleur revenu des plantations de TCR.

Les collectivités mettent en place des parcelles expérimentales de TCR et de TTCR en partenariat avec les agriculteurs. Le bénéfice est double : d'une part, cela permet l'obtention des références technico-économiques nécessaires à la prise de décision des agriculteurs et des collectivités. D'autre part, de tels partenariats sont de nature à rassurer le monde agricole sur l'intérêt réel de la société pour ces cultures. Différentes essences sont testées : peupliers, eucalyptus, mais aussi saules, robiniers, bouleaux…

Des projets à plus grande échelle se mettent en place progressivement. Ils sont facilités par l'existence de relations de confiance entre les agriculteurs et l'industriel. C'est le cas des luzerniers[22] en Champagne-Ardennes.

III. Conclusion

A) Les enjeux

Le développement des productions de TCR par les agriculteurs implique que des solutions soient trouvées concernant :

[22] Les industriels utilisant la luzerne seraient intéressés à double titre par la production de biomasse : d'une part pour le fonctionnement de leurs installations ; d'autre part pour la production de granulés, reposant sur des procédés technologiques assez voisins de ceux utilisés pour la fabrication de « bouchons » de luzerne.

L'amélioration de l'attrait économique des Taillis à Courtes Rotations,

La sécurisation de l'engagement des agriculteurs, reposant essentiellement sur trois éléments :

Des références technico-économiques fiables et adaptées aux conditions pédoclimatiques locales ;

Une acceptabilité sociale des plantations validée à l'échelle des territoires ;

Des relations contractuelles claires, basées sur une connaissance et une confiance mutuelles entre les parties prenantes.

B) Les menaces

Dans l'hypothèse d'un intérêt économique du TCR restant faible par rapport à d'autres productions, la principale menace concerne **la phase d'amorçage de la filière** : étant donnés les faibles gains attendus, aucun acteur agricole ne paraît prêt à prendre de risque, ni individuellement ni au niveau collectif. La dynamique positive qui pourrait se mettre en place après la phase critique de lancement, risque donc d'être sérieusement compromise.

Dans l'hypothèse d'un contexte économique favorable au TCR, la principale menace réside dans **l'élaboration de projets insuffisamment cadrés**, engendrant à terme des échecs et des déceptions.

C) Les atouts

Les principaux atouts pour un développement du TCR résident dans :

La réactivité du monde agricole, sa volonté affichée d'adaptation aux demandes de la société ;

Les a priori plutôt favorables dont le TCR semble bénéficier dans le contexte actuel : image positive de l'arbre, faiblesse du niveau d'intrants, intérêt pour des sources d'énergie renouvelables et locales, potentialités encore peu explorées en matière de phytoépuration…

QUATRIEME PARTIE : PROPOSITIONS D'ACTIONS

I. Exigences qualité

Nous avons demandé à chacun des acteurs auditionnés ce que devaient être les exigences qualité en matière de production de Taillis à Courtes Rotations.

Les exigences qualité correspondent aux grands principes à respecter, à l'esprit dans lequel l'action doit être conduite. La prise en compte de ces exigences comporte une **dimension stratégique forte** : ces exigences sont en effet des conditions *sine qua non* de l'engagement des acteurs.

Les exigences qualité les plus partagées par les acteurs agricoles concernent :

- **La rentabilité** : un large consensus existe sur l'idée que, dans des conditions pédoclimatiques données, la rentabilité du TCR devrait être au moins comparable à celle des autres productions agricoles possibles (alimentaires ou non) pour susciter l'intérêt.

- **Le niveau de l'investissement initial** : celui-ci doit être le plus faible possible pour l'agriculteur. Ainsi, pour le TTCR, dont le coût d'implantation est élevé du fait de la forte densité, quelques agriculteurs estiment que le coût initial pourrait être pris en charge par l'utilisateur final.

L'existence de références technico-économiques probantes :

Adaptées aux contextes agricoles locaux (« Des résultats obtenus ailleurs que sur nos terres, ça ne peut pas convaincre vraiment. », « On ne croit que ce que l'on voit ! »)

Relatives à différents types de sol (« pas seulement les plus favorables »)

Apportant des réponses sur : l'itinéraire technique, les modalités de récolte, la productivité, le matériel nécessaire, l'impact sur l'état des sols, la gestion des adventices, les techniques et le coût de la remise en état de la parcelle à l'issue du cycle de production.

Des messages clairs sont également attendus sur les points suivants : aspects juridiques et fiscaux (statut des terres en TCR, impôt foncier), éligibilité en tant que cultures énergétiques et en tant que cultures de bandes enherbées dans le système des aides PAC.

D'autres exigences fortes sont formulées de façon moins récurrente, mais sont compatibles avec les analyses d'une grande majorité des acteurs agricoles auditionnés. Ces exigences concernent :

- **Les relations producteurs - utilisateurs**

Des engagements réciproques des partenaires bien définis
Pour la rémunération des producteurs, des mécanismes permettant de tenir compte de l'évolution des prix des énergies et des matières premières agricoles

- **Les filières**

Des filières courtes, liées à des projets locaux
Une organisation collective des agriculteurs permettant de ne pas être de simples producteurs de matières premières
Une implication forte des agriculteurs dans le processus de construction de la filière

Enfin, deux techniciens auditionnés, partant du constat du faible intérêt économique du TCR pour la production de biomasse, considèrent comme autres exigence essentielles :

Le couplage de la production de biomasse avec d'autres valorisations du TCR ou du TTCR : phytoépuration, protection des captages, partenariats avec les chasseurs, ou autres.

Une implication forte des collectivités locales : soutien des projets de chaufferies, contrats d'approvisionnement avec les agriculteurs, implantation de TCR sur des terrains appartenant aux collectivités, etc.

II. Les propositions d'action des acteurs auditionnés

Les analyses des acteurs auditionnés ont donné lieu à très peu de propositions d'actions concrètes. Les propositions formulées sont restées d'ordre très général et s'apparentent plus à des exigences (« Il faudrait que ça soit plus rentable que maintenant… », etc.) qu'à de vraies propositions d'actions. La plupart ont déjà été évoquées dans les chapitres précédents.

Les propositions les plus intéressantes concernent **le mode d'organisation des acteurs** pour le développement des Taillis à Courtes Rotations.

Pour l'obtention de références technico-économiques

Mise en place d'un réseau d'essais par les coopératives agricoles ;

Mise en place de parcelles de démonstration par les collectivités territoriales, en partenariat avec des agriculteurs, soit sur des terrains agricoles soit sur des terrains appartenant aux collectivités ;

Animation et vulgarisation avec les structures de développement agricole (CETA, GDA…)

Pour l'émergence de projets locaux et la structuration des agriculteurs

Initiation de réflexions collectives dans le cadre des GDA

Achat de matériel et organisation commune des récoltes par le biais des CUMA

Fabrication de plaquettes, création de plateformes de stockage et système de commercialisation à envisager au niveau des coopératives agricoles (pour des contrats avec de gros utilisateurs de biomasse) ou par d'autres structures agricoles (pour des projets locaux plus modestes).

Le ciblage collectif des secteurs les plus favorables à l'implantation de TCR a été évoqué par plusieurs acteurs, qui n'ont cependant pas fait de propositions concrètes sur la manière de procéder à cette réflexion collective.

III. Conclusion

Un développement significatif des TCR suppose que cette production soit identifiée par le monde agricole comme une réponse possible aux problèmes et enjeux auxquels il se trouve confronté.

Or les agriculteurs sont confrontés à un contexte de fortes incertitudes au niveau économique et réglementaire, et à des questionnements concernant leur identité et leur rôle dans la société. Leur réflexion s'articule pour l'essentiel autour de deux grandes questions :

Comment assurer durablement la qualité économique des exploitations agricoles ? Sur la base de quelles productions, et avec quelles organisations de filières ?

D'un point de vue collectif, comment repositionner la place et le rôle de l'agriculture dans la société ? Comment faire reconnaître et valoriser les différentes fonctions qu'elle assume (rôle nourricier, fonction énergétique, aspects paysagers, environnementaux, etc.) ?

Sur le plan économique, les TCR paraissent aujourd'hui insuffisamment attractifs pour susciter un intérêt véritable, tant au niveau individuel (exploitants) qu'au niveau collectif (coopératives, chambres d'agriculture…). Dans l'hypothèse d'un contexte économique devenant plus favorable aux TCR, il semble essentiel d'impliquer dès le départ les acteurs agricoles dans la réflexion sur les modalités de production et de récolte, et sur l'organisation des filières.

La dimension sociétale des choix agricoles constitue le second enjeu clef, auquel les agriculteurs accordent une attention croissante. Il semble que les TCR et TTCR aient une carte à jouer sur ce plan. Mais il est important de rappeler que seul le monde agricole a été auditionné dans le cadre de cette étude. Voici quelques pistes d'action :

Vérifier l'intérêt social du TCR sur les terres agricoles impliquerait de consulter non seulement les agriculteurs et leurs représentants, mais également les collectivités territoriales, les associations environnementalistes et de loisirs, les administrations, etc.

C'est à l'échelle de territoires concrets, autour de projets locaux, que l'acceptabilité sociale de la production de TCR peut être testée. Plus qu'une simple enquête d'opinion, il paraît alors pertinent de susciter de véritables démarches de réflexion collective, conduisant à valider un schéma de développement des TCR répondant aux attentes des acteurs des territoires (production de biomasse, protection de l'eau, paysages, etc.). De telles démarches peuvent être conduites à l'échelle de petits territoires (une ou plusieurs communautés de communes par exemple), en veillant à associer les partenaires institutionnels départementaux et régionaux. Ainsi pourront être réunies les conditions d'un engagement sécurisé des agriculteurs.

Enfin, dans l'optique de projets locaux de territoire, il semble intéressant d'étudier les complémentarités entre TCR et TTCR. En effet, ces deux types de production ont des profils très différents par rapport à de nombreux paramètres, aussi bien sur le plan agricole (données agronomiques et financières, itinéraire technique…) que sur le plan des enjeux territoriaux (intérêt pour la protection de l'eau, paysages, etc.) et de l'approvisionnement des utilisateurs de biomasse (volumes récoltables dans la phase de lancement…).

ANNEXE 1 : Liste des personnes auditionnées

1 - Région Champagne-Ardennes
(10) Aube
(51) Marne
(52) Haute-Marne

Interlocuteur	*Organisme / qualité*	*Département (pour les propriétaires)*
M. Protin Philippe	Agriculteur	Vraux (51)
M. Ecochard Jean-Michel	Chambre d'Agriculture de l'Aube Service Productions Végétales	(10)
M. Dommanget Eric	Agriculteur	Marson (51)
M. Yung Jérôme	Agriculteur	La Ville au Bois (52)
Mme Edmé-Conil Gratienne	Chambre d'Agriculture de la Haute-Marne Service du développement et de l'animation territoriale	(52)
M. Chané Jean-Christian	Agriculteur	Crenay (52)
M. Perdreau Olivier	Agriculteur	Plancy (10)
M. Savary Christian	Groupe Soufflet Service technique de la Direction Agriculture	(10)
M. Justeau David	Chambre d'Agriculture de l'Aube Conseiller agricole du GDA Pays d'Othe	(10)
M. Clity Dominique	Agriculteur Responsable professionnel	Fontenay de Bossery (10)
M. Bodie Patrick	Conseiller agricole du GDA de Marigny-Traignel	(10)
M. Villière Thierry	Coopérative la Marnaise	(51)

2 - Région Midi-Pyrénées

(31) Haute-Garonne
(32) Gers
(65) Hautes-Pyrénées
(81) Tarn

Interlocuteur	*Organisme / qualité*	*Département (pour les propriétaires)*
M. Amans Didier	Coopérative La Toulousaine de Céréales	(31)
M. Laroche	Agriculteur	Auzeville-Tolosane (31)
M. Treil	Agriculteur	Aureville (31)
M. Dole	Exploitant agricole double actif	Balma (31)
M. Loubet Denis	Agriculteur	Mervilla (31)
MM. Rochas Guy et Claude	Exploitants agricoles	Montrabé (31)
M. Chibarie	Agriculteur	Beaumont sur Lèze (31)
M. Sicard Bernard	Agriculteur Entrepreneur de travaux agricoles	(31)
M. Geniez Jean-Michel	Chambre d'agriculture 31 Conseiller de secteur	Secteur Lanta – Montgiscard – Castanet (31)
M. Lambrecq Didier	Groupe Tembec	Saint-Gaudens
M. Huc	Agriculteur	Lavaur (81)
M. Combe Michel	CRPF du Gers	(32)
M. Costes Didier	COSYGA (coopérative des sylviculteurs gascons)	(32), (65)
M. Métayer	Chambre d'Agriculture du Gers	(32)

3 - Région Poitou-Charentes

(16) Charente
(17) Charente-Maritime
(79) Deux-Sèvres
(86) Vienne

Interlocuteur	*Organisme / qualité*	*Département (pour les propriétaires)*
M. Barreaud Stève	Chambre d'Agriculture Charente Maritime Conseiller en développement local	(17)
M. Grasset Alain	Agriculteur	Saint-Georges-du-Bois (17)
M. Poissonnet Mickaël	Chambre d'Agriculture de la Vienne Chargé de mission Agroénergies	(86)
M. Renaudeau Jean-Marc	Agriculteur Responsable professionnel	Saint-Rémy (79)
M. Nivet	Agriculteur	Aussac-Vadalle
Melle Catala Carine	Chambre d'Agriculture Vienne Chargée d'étude Agronomie et qualité de l'eau	(86)
M. Schulz	Agriculteur	
M. Perochon	Agriculteur Responsable professionnel	Celle-Levescaut (86)
M. Ecalle Jacky	Agriculteur	Rouillé (86)
M. Cottreau Daniel	Agriculteur	
M. Faucon Dominique	SC2 Grandes cultures (société de conseil technique grandes cultures)	Antran (86)
M. Baron	Agriculteur	Saint Serge (79)
M. Boucheny Patrick	Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres, service Agronomie	(79)

ANNEXE 2 : Glossaire des sigles utilisés dans ce document

ACE	Aide aux Cultures Energétiques
CUMA	Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole
DPU	Droit à Paiement Unique
GDA	Groupement de Développement Agricole
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
PAC	Politique Agricole Commune
SAU	Surface Agricole Utile
TCR	Taillis à Courtes Rotations
TTCR	Taillis à Très Courtes Rotations